

1^{er} Mai : La fête internationale des travailleurs et des travailleuses

C'est dans la décennie de 1880 que le mouvement ouvrier américain commença réellement à se structurer, notamment en syndicat, et en mouvement de masse. C'est l'American Federation of Labor qui lança l'idée d'une grève massive un 1^{er} Mai qui imposerait la journée de 8 heures. En effet, aux Etats-Unis, beaucoup de contrats et de baux commençaient le 1^{er} Mai.

Le samedi 1^{er} mai 1886, qui aurait dû être un jour travaillé, 350 000 travailleur·ses de plus de 11 000



entreprises à travers tout le pays se mirent en grève. 11 000 personnes défilèrent à Detroit, 25 000 à

New York. À Chicago, qui était le centre ouvrier le plus actif, entre 40 000 et 80 000 travailleur·ses manifestèrent accompagnés de leurs familles. À la fin, dans un meeting imposant, les leaders anarchistes, le tapissier Albert Parsons et l'imprimeur August Spies, prirent la parole pour appeler à la poursuite du mouvement.

Le lundi 3 mai, la grève continua et s'amplifia. Là, la police chargea et tira dans la foule qui se dispersait, abattant quatre personnes et faisant de nombreux blessé·es. Immédiatement, August Spies rédigea un tract pour dénoncer les meurtres de la police et appeler à un rassemblement le lendemain soir, 4 mai, au Haymarket Square, une grande place de Chicago. Alors que le meeting se terminait et que la police se mettait en position pour disperser le rassemblement, une bombe explosa, faisant des dizaines de blessés parmi les policiers, dont sept allaient en mourir. En réponse, la police tira à nouveau sur la foule, tuant plusieurs personnes et en blessant près de deux cents autres. Huit responsables anarchistes, dont aucun n'était présent à Haymarket le 4 mai, furent arrêtés et condamnés à mort.

En juillet 1889, à Paris, lors du congrès de fondation de l'Internationale ouvrière qui regroupait des représentants socialistes et révolutionnaires du monde entier, on décida qu'il fallait une date de mobilisation mondiale et il fut décidé de prendre la date du 1^{er} Mai 1890.

Le 1^{er} mai 1891 à Fourmies, dans le Nord de la France, la répression d'une manifestation d'ouvrier·es par la police fait neuf morts dont 4 jeunes, garçons et filles de 11, 14, 16 et 17 ans. Avec ce massacre, la date du 1^{er} mai devient une date importante dans la lutte des travailleur·ses de tout le continent européen. Elle devient une journée de luttes revendicatives avec grèves et manifestations rappelant les morts et les mortes de Chicago et de Fourmies.

Ce jour n'est en aucun cas la fête du travail ! C'est la journée internationale des travailleurs et des travailleuses, de leurs luttes et de leur dignité. Aujourd'hui les nombreuses tensions internationales, la rapacité patronale et la violence gouvernementale nous rappellent à la nécessité de la solidarité entre les travailleurs et travailleuses du monde entier !

Sans pression collective, ni le gouvernement ni le patronat ne nous feront de « cadeaux ». La CGT appelle toutes et tous à descendre dans la rue le 1^{er} mai à l'occasion de cette journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Dates et lieux des manifestations

- Metz : 10h00 place de la République – Fête du chiffon rouge – 12h - place de l'hôtel de ville à Woippy
- Nancy : 10h30 place Dombasle - Fête du 1^{er} mai de l'UL de Nancy - 12h - Parc Charles III à Nancy
- Epinal : 10h, départ devant la Bourse du travail, 4 rue A. Briand
- Longwy : Rassemblement à 11 h 00 à Longwy Haut (Porte France)

Trois ans après : Bilan des changements de la gestion des CET

Trois années se sont écoulées depuis les premiers changements dans la gestion des comptes épargne-temps (CET) à l'Université de Lorraine. Il est donc grand temps de constater les effets de ces décisions sur la vie professionnelle des agent·es et des agents et sur le fonctionnement global de l'Université !

Dans le sillage de la fusion et des contraintes budgétaires, la nécessité d'enregistrer le temps de travail avec Agatte, notamment en pointant, nous avait été imposée, accompagnée de la promesse d'avantages en échange. Cependant, ces avantages ont été remis en question au fil du temps, modifiant profondément la dynamique au sein de l'université.

La décision de transférer la responsabilité financière des CET aux composantes de l'université a eu des répercussions significatives. Non seulement cela a conduit à une perte de contrôle pour les agent·es sur la gestion de leur temps de travail, mais cela a également soulevé des questions d'équité et de transparence.

Trois ans après, il est clair que ces changements ont eu un impact tangible sur la vie professionnelle des agent·es. La disparition de la possibilité de générer un crédit d'heures et de prendre des récupérations a restreint leur liberté, les transformant en employé·es de leurs composantes plutôt qu'en membres de l'université de Lorraine.

La gestion fragmentée des CET a engendré des incohérences et des injustices, laissant place à des pratiques arbitraires et à des déséquilibres entre les différents départements. De plus, cela a compliqué la tâche des ressources humaines et des instances décisionnelles, entravant la fluidité des processus administratifs.

Malgré les protestations et les tentatives de dialogue, la direction de l'établissement a persisté dans sa stratégie, niant les droits des agent·es et minimisant les conséquences de ses actions. Cette attitude a alimenté un climat de mécontentement et de frustration parmi le personnel, sapant le moral et l'engagement envers l'université.

Il est crucial de rappeler que nous parlons ici d'heures de travail réalisées en plus du volume horaire annuel réglementaire, dans un contexte de sous-effectif chronique, de surcharge de travail, de gels de postes. Cette réalité souligne l'importance vitale de préserver nos droits et de promouvoir des politiques de gestion des ressources humaines qui respectent leur bien-être et leur équilibre professionnel.

En conclusion, trois ans après ces changements, il est indéniable que la gestion des CET à l'Université de Lorraine a été marquée par des tensions et des défis persistants. L'avenir reste incertain, mais il est impératif de continuer à défendre les droits des agent·es et à promouvoir une gestion plus équitable et transparente des ressources humaines. Les représentantes et représentants **CGT FERC SUP** s'y emploie.

La CGT FERC Sup vient de publier une note d'information de 5 pages sur le "temps de travail des personnels BIATSS dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)". N'hésitez pas à vous y référer pour toute question relative au temps de travail. N'hésitez pas non plus à consulter les 32 propositions de la CGT pour les 32 heures et la réduction du temps de travail :

<https://cgt.fercsup.net/personnels/article/temps-de-travail-des-personnels-biatss-dans-l-enseignement-superieur-et-la>
https://cgt.fercsup.net/IMG/pdf/livret_32_heures-2.pdf

Projet de loi de la fonction publique ou de destruction de la fonction publique

Le projet de loi sur la fonction publique présenté par le ministre Stanislas Guerini suscite une vive critique de la part des syndicats, notamment de la CGT. Selon eux, le dialogue social est inexistant dans la pratique et ne sert que de façade pour la communication gouvernementale. Les syndicats déplorent également le manque de transparence et de préparation, avec des documents transmis au dernier moment et des informations orientées. De plus, le calendrier imposé par le ministre semble trop contraignant pour permettre une réelle concertation.

Une politique d'austérité est également pointée du doigt, avec le refus d'augmenter les salaires pour l'année 2024 et la volonté de mettre en place une reconnaissance du mérite, remettant en question les catégories hiérarchiques. Les syndicats perçoivent ce projet de loi comme une attaque contre le statut général de la fonction publique, avec le démantèlement des instances représentatives du personnel et un recours accru aux contractuels.

La CGT continue de proposer des alternatives visant à augmenter les salaires, améliorer les carrières, promouvoir l'égalité professionnelle et renforcer le statut de la fonction publique.

Dans ce contexte déjà tendu, une nouvelle déclaration du Ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guerini, doit nous inquiéter. Le Ministre a surpris en exprimant son souhait de lever le "tabou du licenciement dans la Fonction Publique".

Le Ministre semble ignorer les dispositifs existants pour traiter les cas exceptionnels de licenciement dans la Fonction Publique. En mettant l'accent sur une minorité de salariés problématiques, il alimente les craintes quant à son véritable agenda politique et sa vision des services publics.

Cette volte-face du Ministre est perçue comme une atteinte à la stabilité de l'emploi des agents publics, remettant en question leur sécurité professionnelle et leur engagement envers le service public. Ses propos sont jugés méprisants et démagogiques, dévoilant un mépris profond envers les fonctionnaires et les principes fondamentaux de la démocratie sociale.

Dans ce contexte, il est impératif pour les agents de l'Université de Lorraine de rester attentif. Face à cette menace potentielle sur nos emplois et nos conditions de travail, il est crucial de renforcer notre unité et notre engagement en faveur de la défense de nos droits et de nos intérêts.

Pétition : les BIATSS veulent reprendre la main sur les congés

La **CGT FERC SUP** revendique que ces entraves soient levées au maximum, et que la gestion du temps de travail soit rendue aux agent·es. Nous ne pouvons accepter que plus de 50 % des congés des agent·es leur soient imposés.

La **CGT FERC SUP** revendique que pas plus de 4 semaines ne soient imposées (20 jours).

La **CGT FERC SUP** revendique le droit à planifier nos congés, en ayant une réponse à une demande de congé dans les 72h.

La **CGT FERC SUP** revendique le droit à bénéficier d'un CET.

Pour lire la pétition et la signer, n'hésitez pas à scanner ce QR code !



La CGT FERC Sup à l'université de Lorraine :



Cette Newsletter est aussi la vôtre !

N'hésitez pas à nous envoyer vos idées d'articles ou de thématiques !



Co-secrétaires :

Frédérique BEY, Gwenaëlle OMHOVERE

Trésorière :

Martine SALM

Elu-es au CSA :

Hadrien CHAYNES, Nicolas DORKEL, Patricia MELY, Gwenaëlle OMHOVERE

Mandatées au F3SCT :

Gwenola LENCOT, Patricia MELY, Gwenaëlle OMHOVERE

Elues à la CPE :

Annelise CROUVEZIER, Fabienne LECOMTE, Julie CLEVENOT Gwenaëlle OMHOVERE, Jamal OUHAJOU,

Mandatées à la CCPANT :

Patricia MELY, Laura THIRION

<http://www.fercsupcgt-lorraine.fr/>

 [LorraineSupCgt](https://www.facebook.com/LorraineSupCgt)

 [@FercSupCGT_UL](https://twitter.com/FercSupCGT_UL)

**Osez la CGT !
Syndiquez-vous !**

Pour gagner une société juste durable et solidaire, il nous faut être plus nombreux à nous engager.
=> cgt-info@univ-lorraine.fr